

<b>Formulaire d'examen de l'évaluation environnementale</b>	
<b>Exploitant</b>	MG3 (Survey) UK Limited
<b>Activité</b>	Échantillonnage géotechnique, géochimique et du fond marin
<b>Emplacement (portée géographique)</b>	Zone extracôtière du Labrador et bassin Jeanne d'Arc
<b>Portée temporelle</b>	2015 à 2024 (août et septembre)
<b>Description du projet Date de présentation</b>	Le 31 mars 2015
<b>Document d'établissement de la portée Date de publication</b>	Le 20 mai 2015

**Coordonnateur de l'évaluation environnementale** Une détermination de l'importance des effets environnementaux négatifs a-t-elle déjà été faite pour ce projet?  
(Cocher une case) OUI NON

<b>Numéro de dossier : 31006-020-001</b>		
<b>Documents évalués</b>	<b>Titre</b>	<b>Date de réception</b>
Rapport de l'évaluation environnementale	<i>Acquisition de données et échantillonnage du fond marin pour la modélisation du bassin, de la côte du Labrador au bassin Jeanne d'Arc (2015 à 2024) – Évaluation environnementale</i>	<u>Le 3 juin 2015</u>
EE finale ou addenda	<i>Acquisition de données et échantillonnage du fond marin pour la modélisation du bassin, de la côte du Labrador au bassin Jeanne d'Arc (2015 à 2024) – Addenda à l'évaluation environnementale</i>	2 septembre 2015
<b>Détermination de l'importance des effets négatifs sur l'environnement</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Le projet n'est pas susceptible de causer des effets environnementaux négatifs importants.		
<input type="checkbox"/> Le projet causera probablement des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent pas être justifiés par les circonstances.		
<input type="checkbox"/> Le projet causera probablement des effets environnementaux négatifs importants qui peuvent être justifiés par les circonstances.		
<input type="checkbox"/> Il est incertain que le projet cause des effets environnementaux importants ou que les préoccupations du public justifient le renvoi à une médiation ou à un examen par une commission.		

## MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX VISÉS

√	Pêches et Océans Canada
√	Environnement Canada
√	Ministère de la Défense nationale
√	Transports Canada
√	Ministère des Pêches et des Ressources terrestres de T.-N.-L.
√	Ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L.
√	Ministère des Ressources naturelles de T.-N.-L.
√	Autre (veuillez préciser) FFAW-Unifor, gouvernement du Nunatsiavut et Santé Canada

## CONDITIONS RECOMMANDÉES AVANT LA DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION

- 1. L'exploitant doit mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre toutes les politiques, pratiques, recommandations et procédures de protection de l'environnement incluses ou mentionnées dans la demande et dans les documents Acquisition de données et échantillonnage du fond marin pour la modélisation du bassin, de la côte du Labrador au bassin Jeanne d'Arc (2015 à 2024) – Évaluation environnementale (Aivek Stantec Limited Partnership, 2 juin 2015) et Acquisition de données et échantillonnage du fond marin pour la modélisation du bassin, de la côte du Labrador au bassin Jeanne d'Arc (2015 à 2024) – Addenda à l'évaluation environnementale (Aivek Stantec Limited Partnership, 2 septembre 2015).*
- 2. L'exploitant, ou ses entrepreneurs doivent arrêter le sondeur de sédiment si un mammifère marin ou une tortue de mer figurant sur la liste des **espèces en voie de disparition ou menacées** (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est observé dans la zone de sécurité lorsque la source sonore est active.  
La zone de sécurité doit avoir un rayon d'au moins 200 m, mesuré à partir du centre de la source sonore.*
- 3. Au plus tard le 31 janvier 2016, l'exploitant soumettra au C-TNLOHE un rapport décrivant les progrès, y compris les effets environnementaux potentiels, la mise en œuvre de mesures d'atténuation et les possibilités propres aux Inuits liés à son programme pour 2015. Ce rapport inclura des copies des rapports de l'agent de liaison des pêches, de l'observateur des mammifères marins et de l'observateur des oiseaux de mer qui ont été produits pendant le programme.*

**APPROBATION**

---

Coordonnateur de  
l'évaluation  
environnementale

*Original signé par Dave Burley*  
Directeur des affaires  
environnementales le  
*3 septembre 2015*